

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

**Arrêté du 3 septembre 2013 modifiant l'arrêté du 4 décembre 2012 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein de la mission interministérielle d'inspection du logement social du ministère de l'égalité des territoires et du logement et du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie**

NOR : ETLK1322677A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'égalité des territoires et du logement et le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu l'arrêté du 12 juillet 2010 modifié fixant la répartition de l'enveloppe d'emplois et de points de nouvelle bonification indiciaire dans les services centraux et assimilés du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au titre des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour ;

Vu l'arrêté du 4 décembre 2012 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein de la mission interministérielle d'inspection du logement social du ministère de l'égalité des territoires et du logement et du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ;

Vu l'avis du comité technique spécial de la mission interministérielle d'inspection du logement social en date du 17 avril 2013,

Arrêtent :

Article 1<sup>er</sup>

Dans l'annexe de l'arrêté du 4 décembre 2012 susvisé :

Le nombre d'emplois attribués d'inspecteur-auditeur, spécialité comptable et administrative à Lille, est de trois, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013.

Le nombre d'emplois attribués d'inspecteur-auditeur, spécialité comptable et financière à Paris, est de six, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013.

Article 2

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 3 septembre 2013.

Pour les ministres et par délégation :  
*Le chef de service,*  
*adjoint au directeur des ressources humaines,*  
R. DAVIES